

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet LAVEUR DE VERRERIE INDUSTRIEL	
Solicitation No. - N° de l'invitation K8C13-132317/B	Date 2014-02-19
Client Reference No. - N° de référence du client K8C13-13-2317	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-940-64697	
File No. - N° de dossier pv940.K8C13-132317	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-03-06	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hooper, Marlyn	Buyer Id - Id de l'acheteur pv940
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-2702 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT 105 MCGILL DIR. RÉG. S & T EAU FRANCOIS.DUMOUCHEL@EC.GC.CA MONTREAL Québec H2Y2E7 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Scientific, Medical and Photographic Division / Division de
l'équipement scientifique, des produits photographiques et
pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

LA PRÉSENTE ANNULE ET REMPLACE L'AVIS DE PROJET DE MARCHÉS (APM) PRÉCÉDENTE PORTANT LE NO K8C13-132317/A OU PW-\$\$PV-940-64178, EN DATE DU 9 DÉCEMBER 2013, ET QUI DEVAIT ÊTRE REÇUE À 14:00 HEURE, LE 27 JANVIER 2014.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clause du guide des CCUA

Solicitation No. - N° de l'invitation

K8C13-132317/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K8C13-13-2317

pv940K8C13-132317

12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

Liste des annexes

Annexe A Besoin / Base de paiement
Annexe B Spécifications Obligatoires
Annexe C Liste Complete des Directeurs

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe A.

2.1 Besoin optionnel (Installation)

Les soumissionnaires accorde au Canada l'option irrévocable d'obtenir l'installation qui est décrits à l'annexe A du contrat en vertu des mêmes conditions et aux prix établis dans l'annexe A. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

2.2 Besoin optionnel (Chariot)

Les soumissionnaires accorde au Canada l'option irrévocable d'obtenir un Chariot qui est décrits à l'annexe A du contrat en vertu des mêmes conditions et aux prix établis dans l'annexe A. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

2.3 Besoin optionnel (Entretien préventif)

Les soumissionnaires accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux (2) périodes de une (1) année chacune, selon les mêmes modalités et conditions. Il est entendu avec l'entrepreneur que pendant la durée prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt dix (90) jours

1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T Condition du matériel 2007-11-30

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqué à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux (2) exemplaires)
Section II : Soumission financière (un (1) exemplaire)
Section III: Attestations (un (1) exemplaire)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto- verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 Section I : Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:

1.1.1 Formation

Une formation de base sur l'opération et la maintenance du système d'une journée dispensée aux analystes du laboratoire (au moins 3 utilisateurs) dans les locaux d'Environnement Canada. Tous les coûts relatifs à la formation sur place doivent être compris dans le prix.

La formation sur place doit être offerte dans les _____ jours civils suivant l'installation.

Veillez donner toutes les précisions concernant la formation; p. ex., la durée, la portée, etc. :

1.1.2 Service

L'acquisition du système doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur. Le coût pour le service doit être compris dans le prix.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 48 heures.

Veillez également indiquer les renseignements suivants dans votre soumission

- a) L'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation).
Veillez énumérer les installations de service les plus proches de la destination.

- b) Emplacement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes principales.

- c) Le temps de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique approprié, c'est-à-dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus expérimentée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement.

- d) La fréquence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicien qualifié en entretien et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises dans le prix.
- _____
- _____

1.1.3 Produits offerts

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :

Nom du fabricant : _____

Numéro de modèle ou de la pièce : _____

Documentation jointe : Oui (____) Non (____)

1.1.4 Lieu de fabrication ou d'expédition

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens:

Emplacement : _____

Code postal : _____

1.1.5 Livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 30 mai, 2014 au plus tard, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant : _____ .

1.1.6 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.3 Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

1.2 Section II : Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour la fourniture, l'installation, la formation et les manuels, rendu droits acquittés (DDP) (Montreal, Québec), Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise doivent être inclus dans le prix.

Articles Optionnel (Installation)

Un prix unitaire ferme doit être fourni pour chacune des articles optionnels, faute de quoi le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée.

Articles Optionnel (Chariot)

Un prix unitaire ferme doit être fourni pour chacune des articles optionnels, faute de quoi le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée.

Années Optionnel (Entretien Préventif)

Un prix unitaire ferme doit être fourni pour chacune des périodes d'option, faute de quoi le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée.

1.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T	Fluctuation du taux de change	2010-01-11
--------	-------------------------------	------------

1.3 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE**1. Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Facteurs d'évaluation

1. **BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE)** : Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.
2. **CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE)** :
 - a) Pour les articles définis par les spécifications :

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.

b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

3. CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)

4. Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer - voir Parti 5 - Attestations.

5. Programme pour la récupération d'un vieux laveur et d'un séchoir. Fournir une description du programme.

Conforme : **Oui :**___ **ou** **Non :**___

6. Fournir une liste de prix pour les pièces incluant les différents portoirs disponibles et les produits consommables pour l'équipement fourni.

Conforme : **Oui :**___ **ou** **Non :**___

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe B

1.2 Évaluation financière

1. Le prix de la soumission la plus basse sera évalué comme suit :

a) Les prix seront évalués en dollars canadiens, incluant les droits de douane (s'il y a lieu) et les taxes d'accise canadiens, et les taxes applicable exclues. Aux fins d'évaluation, les soumissions reçues en devises étrangères seront converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change annoncé par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.

b) Les prix seront évalués sur une base DDP (Montreal, Québec).

- c) à des fins d'évaluation des soumissions seulement, le prix total sera déterminé en ajoutant le coût de la quantité totale; de l'installation, le chariot et de l'entretien préventif.

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix global le plus bas (incluant l'installation, le chariot et l'entretien préventif) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

- 1.1.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission, des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des «

soumissionnaires admissibilit limite » (<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/index.shtml>) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

2.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous " l'annexe A ".

2.2 Besoin optionnel (Installation)

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'obtenir l'installation qui est décrits à l'annexe A du contrat en vertu des mêmes conditions et aux prix établis l'annexe A. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut se prévaloir de cette option à n'importe quel moment après l'attribution du contrat en envoyant un avis à l'entrepreneur.

2.3 Besoin optionnel (Chariot)

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'obtenir un Chariot qui est décrits à l'annexe A du contrat en vertu des mêmes conditions et aux prix établis l'annexe A. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut se prévaloir de cette option à n'importe quel moment après l'attribution du contrat en envoyant un avis à l'entrepreneur.

2.4 Besoin optionnel (Entretien Préventif)

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux (2) périodes de une (1) année chacune, selon les mêmes modalités et conditions. Il est entendu avec l'entrepreneur que pendant la durée prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins trente jours civils avant la date d'échéance de la garantie originale. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

2.5 Manuels

Le laveur proposé doit comporter un manuel d'opérations et d'entretien complet et récent en français et/ou en anglais, correspondant à l'équipement fourni à la livraison.

2.5 Formation

Une formation de base sur l'opération et la maintenance du système d'une journée dispensée aux analystes du laboratoire (au moins 3 utilisateurs) dans les locaux d'Environnement Canada.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le paragraphe 9 de 2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne), est modifié comme suit :

Supprimer : le paragraphe 9 en entier.

Insérer : Les travaux sont soumis à l'inspection et l'acceptation par le Canada. Même si les travaux sont acceptés auparavant et sans restreindre la portée de toutes les conditions ou garanties imposées en vertu des lois, l'entrepreneur doit, à la demande du ministre, remplacer, réparer ou corriger, à son gré et à ses frais, tous les travaux défectueux ou qui ne respectent pas les exigences du marché, le cas échéant. Pour les biens, le délai de garantie sera de **vingt-quatre (24) mois** après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue. La garantie concerne les pièces, la main-d'œuvre et toute dépense connexe. Tous les travaux remplacés, réparés ou corrigés conformément à la présente section sont soumis à l'ensemble des dispositions de ce marché, dans la même mesure que les travaux exécutés à l'origine.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement).

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Marlyn Hooper
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
 Direction générale des approvisionnements
 Direction des produits commerciaux et de consommation
 11, rue Laurier
 6A2, Phase III, Place du Portage
 Gatineau (Québec) K1A 0S5
 Téléphone : 819-956-2702
 Télécopieur : 819-956-3814
 Courriel : marlyn.hooper@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)

Le responsable technique pour ce contrat est :

Nom: _____
 Téléphone : ____ - _____
 Télécopieur : ____ - _____
 Courriel : _____

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Conte Payable:

Nom: Marc Bernier
 Téléphone:
 Courriel: marc.bernier@ec.gc.ca

5.4 Représentant de l'entrepreneur (**remplir**)

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit :

Renseignements généraux

Nom : _____
 No de téléphone : _____
 No de télécopieur : _____
 Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____
 No de téléphone : _____
 No de télécopieur _____
 Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans l'annexe A, selon un montant total de _____ \$ ((à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement) Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Clauses du guide des CCUA

C0101C	Vérification discrétionnaire - biens et(ou) services non commerciaux	2010-01-11
H1000C	Paiement unique	2008-05-12
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

7. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé " Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé " Responsables " du contrat.
 - c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2013-04-25) les conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A , Besoin / Base de paiement
- d) Annexe B , Spécifications Obligatoires);
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission),

11. Clauses du guide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006-06-16

12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Montreal, Québec selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

ANNEXE A**BESOIN / BASE DE PAIEMENT**

Environment Canada has a requirement for the supply and installation of one (1) Laveur de Verrerie Industriel.

Description	Qty	Prix de Lot Ferme Année 1
<p>Laveur de Verrerie Industriel Incluant:</p> <p>Une année de garantie sur place incluant une visite de vérification préventive 9 mois après la livraison du système, couvrant toutes les pièces, la main d'œuvre et tous les autres frais relatifs à la visite et aux réparations si nécessaire.</p> <p>Un chariot de chargement de la verrerie adapté pour le laveur.</p>	1	\$

Articles Optionnel (Installation)

Description	Qty	Prix de Lot Ferme
Installation incluant: toutes les pièces et consommables (nécessaire au démarrage de l'équipement)	1	\$
Branchement électriques et plomberie par des professionnels certifiés pour relier le nouvel instrument aux raccordements existants	1	\$
Système UPS pour assurer une fin de cycle advenant une coupure de courant et installation complète du dispositif	1	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

K8C13-132317/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K8C13-13-2317

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv940K8C13-132317

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Articles Optionnel (Chariot)

Description	Qty	Prix Unitaire Ferme
Chariot de chargement de la verrerie adapté pour le laveur	1	\$

Années Optionnel (Entretien Préventif)

Description	Qty	Prix Unitaire Ferme Année 3	Prix Unitaire Ferme Année 4
Entretien préventif incluant: une visite par année	1	\$	\$

ANNEXE B

SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES POUR

Laveur de Verrerie Industriel.

Fournisseurs doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe (s) & sous-paragraphe, selon le cas et leur documentation technique à l'appui.

- 1.0** Le laveur doit être de conception encastrable dans un espace maximum 80 po. de hauteur, 56 po. de largeur et 34 po. de profondeur.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.1** La cuve de lavage doit être au minimum des dimensions suivantes : 25 po de hauteur, 39 po de largeur et 20 po de profondeur.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.2** Le laveur doit permettre un lavage jusqu'à une température de 95 degrés Celsius.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.3** Le laveur doit avoir un système de séchage intégré permettant un séchage par air pulsé jusqu'à une température de 110 degrés Celsius avec programmation de température en incrément de 1 degrés Celsius.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.4** Le laveur doit être équipé d'un système de portoirs avec jets permettant une circulation de l'agent de nettoyage à l'intérieur des pièces se faisant lavées. Les portoirs doivent être amovibles et faciles à manipuler entre la cuve et un chariot de chargement.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.5** Le laveur doit être équipé d'un système de portoirs avec jets permettant une circulation d'air à l'intérieur des pièces se faisant séchées. Les portoirs utilisés pour le séchage doivent être les mêmes que lors du lavage.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.6** Le laveur doit avoir un système de séchage intégré avec filtre HEPA afin d'assurer que l'air circulé dans la chambre est filtrée.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.7** Le laveur doit être muni d'un système de séchage avec ventilateur et éléments électriques permettant un chauffage de 7 kW ou plus.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.8** Le laveur doit être muni de bras rotatifs gicleurs dans le haut et dans le bas de la cuve.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.9** Le laveur doit être alimenté par de l'eau potable ayant une pression minimale de 40 PSI.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.10** L'intérieur chambre de lavage du laveur doit être en stainless steel grade 316L ou supérieur.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.11** Le laveur doit avoir une porte simple coulissante verticale vitrée, la porte doit s'ouvrir vers le bas ou vers le haut dans le cadre de l'instrument afin de permettre un chargement de la verrerie directement d'un chariot de transport.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.12** Le laveur doit être muni d'un système avec pompe péristaltique programmable avec débit allant entre 1.0 à 50 mL/L pour l'acheminement d'acide dans la cuve selon le lavage choisi.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.13** Le laveur doit être muni d'une alarme pour bas niveau de détergent ou acide de nettoyage.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.14** Le laveur doit permettre le lavage et séchage de 6 portoirs de verrerie en même temps.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.15** Le laveur doit permettre la programmation de plusieurs cycles de conditionnement qui seront gardés en mémoire afin d'une réutilisation fréquente facilement accessible. Les cycles programmés doivent pouvoir être sécurisés pour modifications.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.16** La programmation de cycle doit permettre les étapes suivantes: un pré-lavage, jusqu'à 3 types différents de lavages, jusqu'à 3 rinçages, jusqu'à 3 rinçages à l'eau pure et un séchage.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.17** Le laveur doit être muni d'une protection afin d'éviter le démarrage du laveur si la porte n'est pas hermétique.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.18** Le laveur doit être muni d'un grillage en stainless steel amovible dans le fond de la cuve afin de prévenir l'accumulation de débris dans la pompe ou la tuyauterie de l'instrument.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.19** Le laveur doit avoir un dispositif permettant de contrôler la température du rejet d'eau au drain à une température égale ou inférieure à 60 degrés Celsius.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.20** Le laveur doit avoir plus de 5 cycles de conditionnement programmables avec démarrage de cycle en peu d'étapes.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.21** Le laveur doit être muni d'un dispositif avec intérieur en stainless steel 316L permettant un cycle de rinçage à l'eau pure chauffée jusqu'à 95 degrés Celsius sans recirculation dans la cuve de nettoyage.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.22** Le laveur doit être muni d'un dispositif de lecture de la conductivité de l'eau lors du dernier rinçage.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.23** Le laveur doit être muni d'un condensateur de vapeur pour l'évent.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.24** Le laveur doit être muni d'un compresseur à air pour l'ouverture et fermeture de la porte.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.25 Le laveur doit être muni d'un système de séchage avec échangeur de chaleur afin de récupérer la chaleur provenant de l'étape de rinçage.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.26 Le laveur doit être muni d'un tiroir pour rangement des détergents et/ ou acide de nettoyage.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.27 Le laveur doit être muni d'un contrôleur avec écran tactile sur le devant de l'instrument facilement accessible par l'utilisateur.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.28 Le laveur doit avoir deux portoirs adaptés pour de la verrerie de grande taille comportant de 2 à 6 jets ayant des buses de même longueur par lesquelles l'eau de lavage et l'air de séchage circule

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.29 Le laveur doit avoir deux portoirs adaptés pour de la verrerie de grande taille comportant de 8 à 10 jets ayant des buses de même longueur par lesquelles l'eau de lavage et l'air de séchage circule.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.30 Le laveur doit avoir deux portoirs adaptés pour de la verrerie de moyenne taille comportant de 24 à 36 jets ayant des buses de même longueur par lesquelles l'eau de lavage et l'air de séchage circule.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.31 Le laveur doit avoir deux portoirs adaptés pour de la verrerie de moyenne taille comportant de 48 à 56 jets ayant des buses de même longueur par lesquelles l'eau de lavage et l'air de séchage circule.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.32 Le laveur doit avoir deux portoirs adaptés pour de la verrerie de petite taille comportant de 70 à 80 jets ayant des buses de même longueur par lesquelles l'eau de lavage et l'air de séchage circule.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.33** Le laveur doit avoir deux portoirs adaptés pour de la verrerie de petite taille comportant un panier avec couvercle ayant un bras rotatif en-dessous afin d'augmenter la circulation de l'eau de lavage et l'air de séchage.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.34** Le laveur doit avoir un portoir adapté pour 80-100 pipettes permettant le lavage et séchage individuel.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 1.35** Le laveur proposé doit comporter des panneaux fini stainless steel afin de couvrir les espaces libre entre l'instrument et les murs à l'endroit prévu, l'installation de ces panneaux doit être inclus.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

K8C13-132317/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K8C13-13-2317

File No. - N° du dossier

pv940K8C13-132317

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE C

LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS (Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom

Position
